

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si vous voulez la réponse...

*(Rires)*

**M. Borsus (MR)**. - Merci pour cette réponse jargonneuse, comme l'a qualifiée notre collègue.

Premièrement, indépendamment de cela, effectivement, si vous pouviez nous transmettre les chiffres, puisqu'une bonne partie de l'inquiétude réside dans la dimension chiffrée, à savoir sur le dossier en attente.

J'entends bien que tous les dossiers ne sont pas en état d'être liquidés. Il n'empêche que nonobstant cette réserve-là, les montants sont considérables, me dit-on et m'indique-t-on dans les couloirs de notre région.

Deuxièmement, il me paraît important, dès l'instant où on veut soutenir une politique, et vous l'avez d'ailleurs souligné, à travers votre message Plan Marshall 3.ville, qui s'articule aussi au départ de la requalification urbaine dans son mode le plus large en faveur du redéploiement de nos villes, de pouvoir dégager certains moyens pour soutenir ce type de politique, qui est transversale.

Troisièmement, de tout temps, les villes ont joué un rôle important dans le développement des sociétés, dans le développement économique de l'activité, dans le progrès sociétal et donc, moi qui suis un rural, je plaide aussi pour que l'on puisse, à côté du développement endogène de l'ensemble des espaces du territoire, articuler le déploiement sur base de perspectives à tracer pour les villes. J'invite d'ailleurs, ayant lu l'étude du professeur Pagana, le Gouvernement wallon à avoir un raisonnement vraiment dépourvu de considérations diverses et inappropriées sur les choix à opérer en ce qui concerne les villes. Il m'a semblé que l'étude concernée n'était pas de nature à servir de support à une réflexion complètement objectivée sur le déploiement des villes, que ce soit via des crédits européens ou des crédits wallons dont nous nous entretenions à l'instant.

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES BALISES  
DE LA POLITIQUE DES VILLES DE  
WALLONIE »**

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les balises de la politique des villes de Wallonie ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Ecolo)**. - Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis vraiment contente quelque part d'avoir un si beau contexte, à savoir la rénovation, et la revitalisation, ce matin pour m'exprimer. La question de M. Borsus, sur la manière d'investir dans les villes souligne la question du devenir de nos villes. Quelle est notre politique urbaine ? Enfin ! Je n'en suis d'ailleurs pas à ma première question sur le sujet avec vous.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Vous êtes motivée.

**Mme Cremasco (Ecolo)**. - Oui, c'est vrai ! C'est le cas ! Je vais évidemment partager mes envies et mes réflexions avec vous pour que cela avance.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si c'est des envies !

*(Rires)*

**Mme Cremasco (Ecolo)**. - L'envie d'une politique des villes...

*(Rires)*

J'ai envie de refaire un petit historique, parce que, prioritairement, quand je venais devant vous, je m'inquiétais du futur de la politique fédérale des grandes villes, dite durablement précaire et remise systématiquement en question.

Dans le même temps, au Fédéral les discussions progressaient, et il fallait s'assurer que cette politique ne fasse notamment pas partie des compétences usurpées.

Parallèlement, je vous engageais à définir des lignes claires, tant sur les objectifs que sur les moyens, pour que l'on puisse débattre utilement dans ce parlement de cette compétence qui s'apprête, aujourd'hui, à être transférée.

Cela, à ma connaissance en tout cas, ne fait pas partie des compétences usurpées. On va avoir des moyens qui nous ont été alloués et qui vont arriver, et après on en fera ce que l'on veut.

Va-t-on grossir l'enveloppe ? Va-t-on la réduire ? Et surtout et avant tout, que va-t-on décider pour les lignes et les balises de cette fameuse politique des villes ?

À la veille de ce transfert, en matière de politique des villes, on assiste à des discours de plus en plus musclés. Je vous avoue que cela m'énerve vraiment, par exemple, que les bourgmestres de Namur, de Liège et de Charleroi, réclament d'ores et déjà davantage de moyens.

*(Réaction d'un membre)*

Je ne pense pas qu'ils aient raison parce qu'ils prennent le problème dans le mauvais sens.

D'abord, on se donne des lignes directrices, on y réfléchit, après on vient réclamer des moyens.

Pour moi, c'est une musculation stérile. Pour éviter que l'arbitrage politique ne porte que sur la répartition des moyens et la surenchère qui risque de l'accompagner, j'aimerais prendre connaissance des balises qui accompagneront la future politique des villes wallonnes.

*(Réaction de M. le Ministre Furlan)*

Je pense vraiment que c'est stérile, mais pire que cela, on risque vraiment de perdre des moyens substantiels dans leur mauvaise utilisation simplement en raison d'une surenchère.

Il n'est pas question de répartir les choses sur base de je ne sais quel critère, mais d'abord d'élaborer une grille de lecture et une grille de répartition pour qu'une concurrence saine fasse vivre le réseau de l'ensemble de nos villes et qu'elle tire tout ce réseau vers le haut, et que cela ne se fasse pas l'une au détriment de l'autre. Je vous passe l'ensemble des dossiers, qui une fois investis d'un côté, demandent leur pendant de l'autre côté ! Pourquoi ?

N'empêche que tout cela n'attire pas le réseau des villes wallonnes et la Wallonie vers le haut, de mon point de vue.

Et ce n'est pas des petites économies, en tant que telles qui pourraient être réalisées, d'où mon acharnement à vous interroger et vous dire : mais quelles vont être les balises ?

Vous l'avez rappelé, il s'agit d'une politique des villes qui n'est pas qu'une politique de la construction, mais c'est aussi une politique sociale. C'est, en fait, une politique qui concerne tous les champs, aussi bien l'environnement, l'économie que le social.

Je rappelais gentiment dans ma question, et je sais que cela vous fera plaisir, que ces balises pourront sans nul doute être liées aux conclusions de l'intéressant colloque bassin d'huile qui s'était tenu à Charleroi en octobre 2011.

Je vous ai déjà remercié plusieurs fois par rapport à cela, maintenant, cela commence à faire un petit temps, donc j'aimerais bien avoir droit à « l'après ».

D'autre part, comment cette politique permettrait-elle à chaque entité urbaine wallonne de construire son propre projet, sans rivalité stérile et avec des objectifs explicites de solidarité entre les quartiers ? Je pense que c'est vraiment quelque chose qui vous tient à cœur.

Dans ma question, je mettais bien en évidence que de ces balises découle ensuite la question des moyens et les interrogations qu'elle suscite.

Ainsi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser les montants dont nous avons bénéficié la dernière année de la part du PFGV ? Quelle est leur allocation par ville wallonne ? Selon vous, le montant global doit-il être à nouveau envisagé par les autorités wallonnes ? Les critères de répartition doivent-ils évoluer ?

Je vous remercie, d'avance Monsieur le Ministre, et j'ai vraiment envie que vous vous engagiez envers les acteurs concernés, qu'ils soient Namurois, Carolos, ou même Liégeois, et j'insiste Liégeois, que vous ayez plus ou moins d'amitié avec les uns ou les autres, à dire que cette lutte et cette musculation n'a ni queue ni tête, et que cela décrédibilise la politique des villes en tant que telle.

Je sais, je vois M. Collignon froncer les sourcils. C'est peut-être une habitude récurrente.

Dans ma question, texto, il est indiqué comment une saine stimulation entre villes de différents amplexes, sera-t-elle encouragée ?

M. Collignon, vous n'imaginez pas à quel point, dans le débat actuel, les bourgmestres - par exemple, de Liège, de Charleroi et de Namur - ne favorisent pas, selon moi, la conception d'un réseau de villes, grandes, moyennes et petites. Je veux dire, on pourrait l'envisager, c'est pour cela que je viens demander des balises au ministre de la ville, et de voir à quoi on s'engage pour le futur, sachant que c'est une compétence qui va être transférée.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers amis, chers collègues, j'ai envie de répondre à toutes vos envies, politiques, j'entends, largement exprimées. C'était pour calmer les inquiétudes de notre ami, Willy Borsus, qui s'interrogeait, qui envoyait déjà un *tweet*.

*(Rires)*

Je crois que Furlan et Cremasco, c'est du tout cuit. Eh bien non ! Et en parlant d'envie, j'ai envie de prolonger ce colloque qui avait été initié il y a deux ans pour voir où l'on en est maintenant, si le fruit a mûri, et je ferai des propositions, je formulerai des propositions au Gouvernement wallon dans quelques semaines, et j'espère que l'on pourra les suivre à la fin de la législature, pour tracer, sans doute, des balises, quelque chose de futur.

Mais, vous le savez, nous partageons au moins cette envie.

La politique des grandes villes est un sujet qui nous tient respectivement à cœur, et je pense que M. Borsus s'est associé à vos légitimes interrogations.

Vous n'ignorez pas à quel point ces projets associant à la fois qualité de la vie, logement des habitants, cohésion sociale dans les quartiers, sont importants pour les villes qui les mettent en œuvre. Par ailleurs, le mécanisme qui sous-tend la politique des grandes villes a été instauré de manière à fluidifier ou à faciliter la mise sur pied de projets face à des besoins sociaux souvent criants.

Leur conception, basée sur un plan stratégique, rencontre également mes préoccupations sur l'importance de la réflexion et de la planification des investissements et des actions, mais je pense que vous y avez fait référence.

Je vais peut-être rappeler que, en 2013, la politique des grandes villes représentait un montant d'environ 18 millions d'euros, pour les cinq grandes villes wallonnes : 5,6 millions d'euros pour Liège ; 7 millions d'euros pour Charleroi ; un peu moins de 950 000 euros pour Mons ; un peu plus de 1,9 million d'euros pour Seraing ; un peu moins de 1,5 million d'euros pour La Louvière.

Ces grands centres urbains, au vu des services qu'ils offrent, mais aussi des problématiques sociales, des défis sociaux de la concentration des services qui sont les leurs, doivent faire l'objet d'une forme de discrimination positive que leurs apporte le financement des politiques des grandes villes.

Je la considère donc comme un outil essentiel à préserver, voire à amplifier, avec les contraintes qui sont les nôtres, en liaison avec d'autres mécanismes à mettre en place au niveau régional wallon pour partie, pour s'assurer, par exemple, de la définition par les régions d'objectifs clairs, et en travaillant sur la dynamique des bassins de vie pour l'autre partie, notamment la mise en place d'une stratégie territoriale qui me paraît nécessaire.

En complément, et pour répondre à votre question sur l'intégration d'autres villes wallonnes qui ne participent pas forcément à la politique des grandes villes aujourd'hui, je vous dirai que je ne considère pas une ville comme un élément isolé, mais bien comme un facteur de force centrifuge, qui doit diffuser autour d'elle, et notamment au sein de son bassin de vie, mais c'était référence au paragraphe précédent.

Les villes doivent être un pôle autour desquelles un projet de territoire supracommunal devrait permettre de mener des politiques transversales, décloisonnées, avec pour finalité, de construire une Wallonie plus compétitive pour répondre aux besoins du citoyen. Il est question d'une ville, moteur du développement économique, mais la ville dans son *hinterland*. Et si on doit assumer un financement vertical ; j'entends par financement vertical, des niveaux de pouvoir dits supérieurs à la ville ou au bassin, je pense aussi qu'une politique de solidarité horizontale n'est certes à négliger si on veut être efficace.

Alors, ces bassins, ou communautés de territoire, je préfère dire bassins de vie, parce que l'on en parle beaucoup dans d'autres domaines, doivent être ancrés dans le territoire, cela je l'ai déjà dit, mais ils doivent aussi être la traduction d'une volonté politique partagée d'un ensemble d'acteurs, et devenir un lieu pour mener une politique durable de la ville dans les différentes matières évoquées : le logement, le transport, la mobilité, plus précisément la valorisation du patrimoine, la lutte contre les insécurités, toutes espèces confondues, l'offre culturelle et sportive. Je pense que c'est là qu'il faudra envisager un financement dans le cadre d'une démarche stratégique claire.

Donc, pour faire court, moi je vois dans ces bassins de vie, sur la base des communautés de communes, qui, à mon avis, doivent se situer autour d'une ville quand il en existe une... N'oublions pas qu'il y a des régions où il n'existe pas de pôle urbain, mais il faut leur apporter une réponse spécifique, vous avez raison. Il doit y avoir une sorte de plan stratégique transversal, qui soit la déclinaison, au niveau supralocal, de ce que l'on est en train de mener fort localement au travers de 24 communes pilotes, avec les plans stratégiques locaux, qui consistent en un inventaire de ce qui existe déjà sur le territoire concerné, des besoins du territoire concerné dans une série de matières, et ensuite impliquent une stratégie d'investissements, parce que dans ces besoins, il faut nécessairement faire des priorités. Dès lors, où les autres niveaux de pouvoir disposent d'un plan stratégique relatif à ce bassin, à eux, de financer des choses qui sont les priorités du bassin, et non pas de laisser le choix à un ministre de pouvoir, par exemple, déterminer l'intérieur d'une communauté de communes, ce qu'il considère, lui, comme étant important.

S'il s'agit de sa communauté de communes, on peut encore admettre que l'on aura une vision relativement claire des besoins, mais s'il s'agit de la communauté de communes d'à côté, ce n'est quand même pas à un gouvernement de décider de la stratégie d'un bassin de communes. Donc, voilà un petit peu l'état d'esprit dans lequel je suis.

Sur la structuration, je ne vais pas m'étendre, mais je vois quand même une structure souple et le modèle liégeois de conférences de bourgmestres me paraît être, à priori, un bon modèle même si, peut-être, ce n'est pas le modèle le plus abouti, mais enfin, il va quand même falloir avancer avec quelque chose, et je sais que d'aucuns plaident pour des élections directes. Je pense que l'on n'y arrivera pas dans un premier temps, mais que l'on pourrait le structurer différemment, mais rien n'empêche à ce que le modèle puisse évoluer, je sais que ce n'est pas la tasse de thé d'écolo, mais je le dis quand même, je pense que les provinces ont un rôle fondamental à jouer dans cette structure de territoire, parce qu'ils peuvent d'abord coordonner différents bassins de vie, puis parce qu'ils peuvent financer un certain nombre d'actions.

Alors, oui on peut toujours plaider pour la disparition des provinces, mais je vous l'ai dit, moi je ne suis pas un universitaire académique qui rêve de choses.

Je vais corriger mon propos. Même si on devait partir d'une page blanche, on ne dessinerait certainement pas les pouvoirs locaux tels qu'ils sont aujourd'hui. Le problème est que l'on ne part pas d'une page blanche, qu'il y a une existence, des forces politiques en jeu, des forces progressistes, des forces de régression. Pour faire évoluer ce schéma, il vaut mieux partir de l'existant et l'orienter vers où on veut aller, dans une démarche stratégique que vous évoquez, plutôt que de se dire que l'on va chambouler tout le système. Le temps de le chambouler, on ne fera rien sur le terrain, on n'opérationnalisera pas un certain nombre de décisions. Il y a là un rôle à jouer par ces provinces.

Il m'est difficile de développer mon propos dans le cadre d'une question. Il nécessiterait un colloque à lui tout seul, ou un débat au sein de ce parlement.

*(Réaction de Mme Cremasco)*

Ce sera pour moi un plaisir de vous inviter la semaine prochaine pour que nous puissions débattre ensemble, en tête à tête, de la future politique de la ville en Wallonie. Ce serait un plaisir, Madame Cremasco.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'entends bien que vous me tiendrez au courant avant le Gouvernement wallon. C'est promesse qui n'engage que...

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si je fais quelque chose, j'en ferai une partie à Liège, rien que pour avoir le plaisir de vous voir.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Ceci étant, vous avez quand même dit que vous alliez présenter les grandes lignes au Gouvernement wallon. J'aurais aimé avoir la teneur un peu plus précise de ces grandes lignes. Vous allez me dire que vous en réserverez la priorité au gouvernement, mais c'était tellement bien engagé entre nous... Vous connaissez mon adresse courriel...

Sur le reste et plus sur le fond, quand vous reparlez des communautés de communes en disant qu'en ce qui concerne la politique des grandes villes ou la politique des villes en soi, il faut peut-être voir plus loin qu'uniquement des pôles urbains et les cinq pôles urbains subsidiés via la politique fédérale des grandes villes. On peut complètement vous suivre dans une accroche beaucoup plus territoriale ; une accroche qui viendrait donner sa pertinence à des villes de plus petite ampleur comme Thuin ou Huy et qui irriguent réellement des réseaux. C'est important.

Quand vous allez donner les grandes lignes au Gouvernement wallon et que nous nous saisissons

ensuite de cette politique des grandes villes, cela veut dire des changements substantiels par rapport à la façon dont c'est mené à l'heure actuelle. Cela pourrait donc effectivement faire vivre ce réseau de villes autrement, et notamment les critères d'attribution.

J'aurais aussi aimé vous entendre sur ce que l'on va faire de tous ces gens engagés par le PFGV, aujourd'hui, qui sont dans les communes et qui alimentent une politique sociale.

Ce n'est peut-être pas une politique des villes, au sens où on est en train de la discuter maintenant, même si cela en fait partie. Cela peut tout à fait se croiser. Ce ne sont pas des phénomènes qui doivent être indépendants, mais que va-t-on en faire ? J'aurais voulu vous entendre explicitement là-dessus, parce que c'est en juillet 2014 qu'interviendra la transition. Je dois attendre le gouvernement. Dans combien de mois irez-vous devant le Gouvernement ?

*(Réaction de M. le Ministre Furlan)*

Si cela a pu très humblement servir ne fût-ce qu'à alimenter ce fil, c'est bien. Ce n'est pas parce que la législature est finie que la vie est finie, que la Wallonie est finie. Cela va continuer. Je suis pour que l'on continue à réfléchir, à engager des pas et à engranger des étapes par rapport à cela.

Ce qui me fait peur par rapport aux communautés de communes est que vous reparliez des provinces. Certes, je connais votre discours disant que je vous ai fait partir de quelque chose qui est déjà pré-établi. Sauf que, vous imaginez combien cela sera encore plus complexe. Quand la couche de lasagnes commencera à s'empiler, je ne suis pas sûre que l'on y gagne réellement.

À un moment donné, il faudra faire des choix, il faudra clarifier le paysage.

Autant je peux vous rejoindre sur ce qui est *bottom up*, autant le côté *top down*, le fait que vous n'annihilez pas l'un et l'autre ou que cela n'arrive pas à faire un tout cohérent, me fait peur.

Je ne trouve pas le modèle de la Conférence des bourgmestres de Liège approprié en termes de communauté de communes. Ce n'est pas le modèle où il y a le plus de forces vives associées à l'organe de décision.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Il faut nuancer mon propos. Ce n'est pas que la Conférence des bourgmestres, je partage cette analyse avec vous.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Chez nous, cela se limite malheureusement à cela.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - À certains endroits, on a développé des

communautés de territoires sur base des forces vives qui partagent un certain nombre d'expériences et qui font des priorités. C'est la démarche carolo, qui marche d'ailleurs très bien, et à laquelle les formations politiques sont associées via « leur tête de série ».

Puis, d'un autre côté, on n'a développé que l'aspect territorial et communal. La vérité est sans doute au milieu, ou en tout cas par une coordination de ces deux modèles.

Ce ne sont pas que des élus locaux ensemble qui doivent définir des priorités, auquel cas cela risque d'être fort réducteur, mais ce ne sont pas non plus que des forces vives locales. Il y a moyen de coordonner ou d'articuler les deux.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Je vous rejoins plus sur le propos entre une articulation plus subtile et plus pleine entre les différents niveaux.

S'il vous plaît, soyez prudent quand vous engrangez des étapes ainsi. Autant je vous rejoins quand vous dites que ce n'est pas le ministre qui va pouvoir affiner jusqu'au dernier carat le projet de communauté de communes - certainement pas. Il faut donner des balises, donner un cadre - vous allez faire « foirer le bazar » si vous faites cela.

Ce sera juste inefficace et le but ne sera pas atteint. Que l'on tire les enseignements de ce qui se passe « spontanément » et que l'on puisse les orienter au mieux. Comme vous le disiez, en faisant attention. Quels niveaux associe-t-on ? Comment associe-t-on le reste milieu associatif, non politique, et cætera ? Comment associe-t-on les forces vives à ce projet-là ?

Ensuite, veillez à ce que l'on acte d'abord d'un projet avant de s'arracher des moyens sans savoir ce que l'on va en faire.

**M. le Président.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 55 minutes.*